

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 28 septembre 2026

Délibération N° 28/09/2026 5-1

CRÉATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

=====
L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 22 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Béatrice WOZNAK, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Hélène DUBOIS, Cécile CARLIER, Alain STEUX, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, Cédric PRUVOST, Baptiste DESCLOQUEMANT, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Guillaume MAUDUIT, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

M. David MALFAIT, qui a donné procuration à M. Philippe Mercier
Mme Stéphanie BROCHART qui a donné procuration à Mme Amélie-Dorothée Cian

Était absent :

M. Philippe Mercier est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et suivants relatifs à la création des emplois par l'organe délibérant des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des effectifs de la commune de Saint-Laurent-Blangy ;

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs des services communaux (services techniques, service scolaire et périscolaire, service culturel, service administratif, service petite enfance et service animation) afin d'assurer la continuité et la qualité du service public communal ;

Il est proposé au Conseil municipal la création des postes suivants, au sein des cadres d'emplois et grades ci-après, à compter du 1er octobre 2026 .

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 12/10/2026

ID : 062-216207530-20260928-D_2026_0928_20-DE



Filière	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie	Nombre de postes	Durée hebdomadaire
Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	C	14	Temps complet (35h)
Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	C	1	Temps non complet (28h)
Technique	Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	C	1	Temps non complet (30h)
Technique	Agent de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise territorial	C	2	Temps non complet (28h)
Technique	Agent de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise territorial	C	1	Temps complet (35h)
Culturelle	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	B	1	Temps complet (20h)
Culturelle	Adjointes territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine	C	1	Temps non complet (17h30)
Culturelle	Adjointes territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	Temps complet (35h)
Administrative	Adjointes administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial	C	1	Temps complet (35h)
Médico-sociale	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de classe normale	C	1	Temps complet (35h)
Animation	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	7	Temps complet (35h)
Animation	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	2	Temps non complet (10h)
Animation	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	3	Temps non complet (24h30)
Animation	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	2	Temps non complet (17h30)
Animation	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	1	Temps non complet (28h)
Animation	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	1	Temps non complet (8h)
Animation	Adjointes territoriaux d'animation	Adjoint d'animation	C	1	Temps non complet (31h30)

DÉCIDE la création, à compter du 1er octobre 2026, de quarante et un (41) postes permanents répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à savoir :

- 14 postes d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28h hebdomadaires) ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (30h hebdomadaires) ;
- 2 postes d'agent de maîtrise territorial à temps non complet (28h hebdomadaires) ;
- 1 poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;
- 1 poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (17h30 hebdomadaires) ;
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ere classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture territorial de classe normale à temps complet ;
- 7 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet ;
- 10 postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de : 10h, 24h30, 17h30, 17h30, 10h, 28h, 24h30, 24h30, 8h et 31h30 hebdomadaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents ainsi recrutés sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012 « Charges de personnel ».

Le tableau des effectifs de la commune est modifié en conséquence. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.
Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,

